

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 03 novembre 2025

Délibération N° DE_2025_058

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8
Date de la convocation : 28/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Nathalie UBAUD

Représentés : Yannick BOYER représenté par Nathalie UBAUD, Régine DE LUCA représentée par Michel PHILIP

Absents et Excusés : Alexandre BORRELLY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Prêt relais FCTVA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les travaux de requalification de l'école de Venterol, la commune doit faire l'avance de la TVA qu'elle n'encaissera que dans un délai de deux ans. Il est par conséquent nécessaire de solliciter un prêt relais.

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a fait la proposition suivante :

- Montant : 100.000 €
- Durée : 24 mois
- Taux fixe : 2,59 %
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : au terme du contrat ou à tout moment, par anticipation et sans pénalité, dès l'encaissement du FCTVA
- Frais de dossier : 150 €
- Pas de parts sociales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Date de transmission de l'acte: 04/11/2025

Date de réception de l'AR: 04/11/2025

004-210402343-DE_2025_058-DE

A G E D I

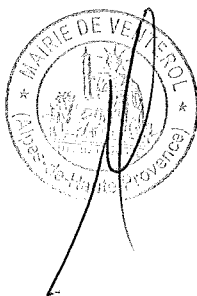
DE_2025_058

- DECIDE de contracter un prêt relais de 100 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- DECIDE d'affecter le montant de ce prêt relais au paiement des factures liées à l'objet du prêt.
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance

Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 04/11/2025

Date de reception de l'AR: 04/11/2025

004-210402343-DE_2025_058-DE

A G E D I

DE_2025_058